

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-086 R2</b>		Diffusion : <b>B</b>	Date d'émission : <b>22 juin 2005</b>	Page : <b>1/1</b>
	Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>F-2004-086 R1</b>			
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>AIRBUS SAS</b>		Type(s) de matériel(s) : <b>Avions A330</b>			
Certificat(s) de type n° <b>EASA.A.004</b> Fiche(s) de données n° <b>EASA.A.004</b>					
Chapitre ATA : <b>32</b>	Objet : <b>Atterrisseur - Train principal - Inspection de la bielle du piston du vérin de rétraction</b>				

### AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 2 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-086, qui est remplacée par la CN F-2005-098.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-5890 du 14 juin 2005.

### DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

**Edition originale** : Dès réception à compter du 26 juin 2004  
**Révision 1** : 14 août 2004  
**Révision 2** : 02 juillet 2005